



Recrutez
en contrat Pro !



Le contrat Pro

mode d'emploi !







Mise à jour février 2014

Se former, pour réaliser son projet













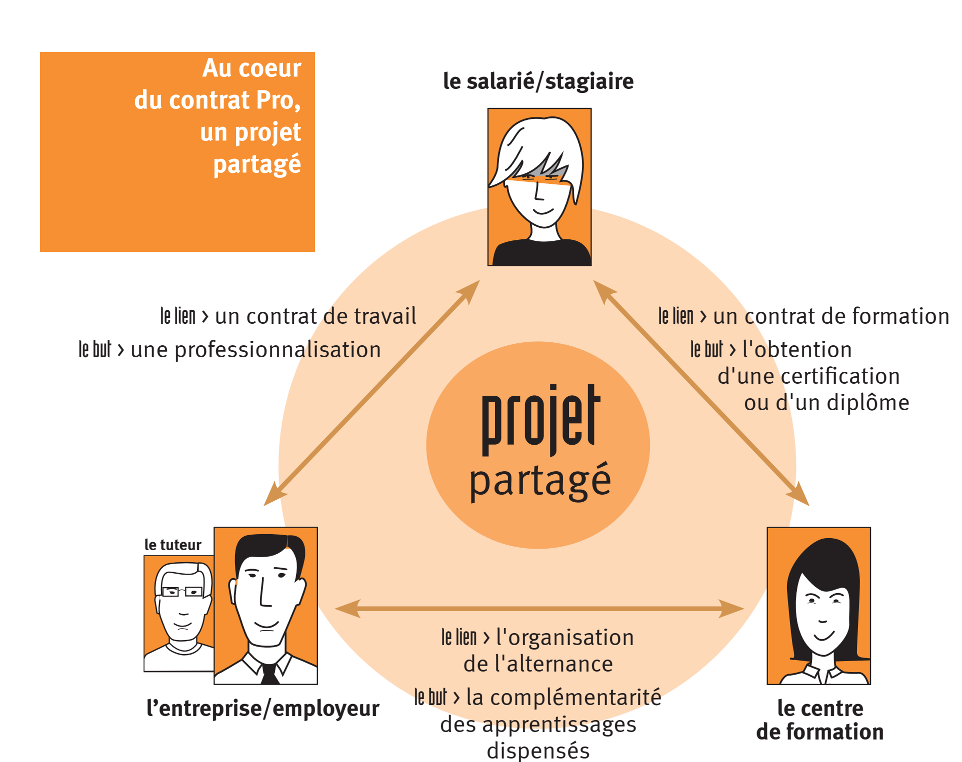






Le contrat Pro, facilitateur d'embauche

Le recrutement d'un nouveau collaborateur est une démarche souvent complexe et longue pour un dirigeant d'entreprise. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui propose des conditions d'embauche souples. Il permet de former une personne aux besoins spécifiques de votre entreprise et d'apprécier, au fil du parcours, la montée en compétences du nouveau salarié. Vous êtes accompagné dans la procédure de recrutement et tout au long de la formation par le Greta, organisme de formation.



les 5 atouts du contrat Pro

- Financement de la formation par l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé)
- Rémunération variable en fonction de l'âge et du niveau d'études du salarié
- Pas d'incidence sur le calcul de l'effectif
- Possibilité d'embaucher en CDD ou en CDI
- Aides financières et exonérations



Le rôle du Greta, organisme de formation

"Un bon recrutement passe par la rencontre entre un besoin de l'entreprise et le projet professionnel d'un candidat."

- Nous vous proposons des candidatures en **fonction des besoins et du profil du poste**. Au final, c'est vous qui sélectionnez et recrutez le candidat.
- Nous définissons ensemble le **parcours de formation**. C'est un projet partagé entre vous et le salarié.
- Nous adaptons le **contenu pédagogique** de la formation au projet professionnel.
- Nous organisons l'alternance pour optimiser la **complémentarité des apprentissages** dispensés dans l'entreprise avec ceux dispensés en centre de formation.
- Nous préparons le stagiaire au **diplôme** visé.

Les aides

- Exonération des cotisations patronales pour les **demandeurs d'emploi âgés de moins de 45 ans** et pour les **salariés de 45 ans et plus**.
- Une aide forfaitaire à l'employeur (**AFE**) sera versée pour toute embauche d'un **demandeur d'emploi de 26 ans et plus** en contrat de professionnalisation. Elle est plafonnée à 2000 €.
- Une aide (jusqu'à 2 000 €) sera versée pour toute embauche d'un **demandeur d'emploi de plus de 45 ans** en contrat de professionnalisation (cumulable avec l'AFE).
- Une dispense de versement de la prime de précarité (CDD).
- Des aides complémentaires de l'**Agefiph** pour l'embauche d'une personne en situation de handicap.

A noter : Ces aides sont cumulables avec celles liées au Contrat de génération.

*N'hésitez pas à contacter un **conseiller en formation continue** pour connaître l'évolution de ces mesures.*

Le saviez-vous ?
En amont du contrat Pro, une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE), prescrite par Pôle Emploi, peut être mise en place. Son co-financement (Pôle Emploi et l'OPCA) permet la prise en charge d'une formation (jusqu'à 400 h).



Le rôle du tuteur

Elément essentiel dans la réussite de ce dispositif, le tuteur guide le stagiaire et lui transmet ses savoir-faire professionnels. Il assure également la liaison avec le centre de formation.
A noter : Le tuteur peut bénéficier d'une aide à la fonction tutorale.

http://greta-bretagne.ac-rennes.fr



Pour qui ?
Plusieurs bénéficiaires : les jeunes de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, les seniors et les bénéficiaires de certaines allocations ou contrats spécifiques (RSA, ASS, AAH...).

Pour quoi ?
L'objectif du contrat de professionnalisation est, pour le bénéficiaire, d'acquérir une qualification professionnelle reconnue pour favoriser son insertion ou sa réinsertion professionnelle.

Comment ?
Par son fonctionnement en **alternance**, ce contrat associe une expérience professionnelle **en entreprise** et des enseignements généraux, professionnels et technologiques **en centre de formation**.

Pour quelle durée* ?
Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui peut être mis en oeuvre dans le cadre d'un CDI (contrat à durée indéterminée) ou d'un CDD (contrat à durée déterminée). Sa durée peut varier de 6 à 12 mois (jusquà 24 mois selon la convention collective). Le temps passé en centre de formation correspond à : 15 à 25% du volume horaire global déterminé dans le contrat, avec un minimum de 150 heures.

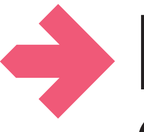
Pour quelle rémunération* ?
Elle varie selon l'âge et le niveau d'études du stagiaire.

	inférieur au baccalauréat	égal ou supérieur au baccalauréat
- de 21 ans	au moins 55% du SMIC	65% du SMIC
21 à 25 ans	au moins 70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et +	au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	

Avec quel financement ?
La formation est financée par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) auquel vous cotisez chaque année.

*Durée et rémunération peuvent varier selon la branche professionnelle. Pour + d'infos, contactez votre OPCA. Vous pouvez également consulter le portail de l'alternance (alternance.gouv).





Le contrat Pro

mode d'emploi !

Pourquoi choisir le contrat Pro ?

- Optimiser le recrutement.
- Former un nouveau collaborateur à l'image de votre entreprise et en fonction de vos propres besoins.
- Fidéliser la personne recrutée.
- Transmettre un savoir-faire.



N'hésitez pas à nous contacter pour échanger avec un conseiller en formation continue sur votre projet de recrutement.

Contacts

dans le réseau des Greta

GRETA DES CÔTES-D'ARMOR (22)
T 02 96 61 48 54 - Fax 02 96 33 09 57
greta.cotesarmor@ac-rennes.fr

Agences de développement
- Saint-Brieuc - T 02 96 61 48 54
- Guingamp-Lannion - T 02 96 61 48 54

GRETA DE BRETAGNE OCCIDENTALE (29)
T 02 98 90 15 18 - F 02 98 53 28 81
greta.bretagneoccidentale@ac-rennes.fr

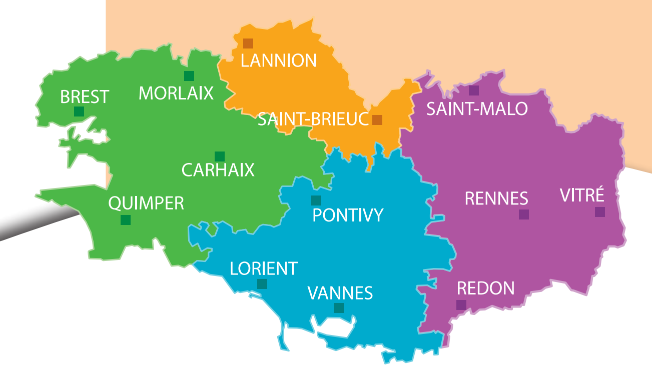
Agences de développement
- Quimper-Cornouaille - T 02 98 90 15 18
- Brest - T 02 98 80 41 51
- Carhaix-Centre Ouest Bretagne T 02 98 93 75 77
- Morlaix - T 02 98 88 60 87

GRETA EST-BRETAGNE (35)
T 02 99 22 63 64 - F 02 99 22 63 65
greta.estbretagne@ac-rennes.fr

Agences de développement
- Rennes-Brocéliande - T 02 99 22 63 64
- Saint-Malo-Dinan - T 02 99 21 12 22
- Redon-Bain de Bretagne - T 02 99 72 22 40
- Vitré-Fougères - T 02 99 75 35 84

GRETA DE BRETAGNE SUD (56)
T 02 97 87 15 60 - F 02 97 87 01 37
greta.bretagnesud@ac-rennes.fr

Agences de développement
- Lorient - T 02 97 87 15 60
- Pontivy - T 02 97 25 37 17
- Vannes - T 02 97 46 66 66







Retrouvez nous sur
http://greta-bretagne.ac-rennes.fr

Thématique
formation continue - GRETA
Éditeur
rectorat DAFPIC
Accès internet
http://greta-bretagne.ac-rennes.fr
Date de parution
février 2014